

que lors du renvoi du rapport au comité interministériel, l'ancien ministre disait que ce comité avait été muni d'instructions claires et précises: il devait étudier le rapport et formuler des recommandations. Nous avons attendu longtemps les recommandations du comité interministériel.

Nous savons maintenant que le gouvernement a eu un rapport du comité et, conformément à la promesse faite à la Chambre par l'ancien ministre, j'estime que nous avons le droit de demander au ministre actuel de nous faire connaître les recommandations du comité interministériel.

Sauf erreur, la Chambre a déjà refusé, au cours de la session, de permettre qu'on dépose ce rapport. Toutefois, étant donné que l'ancien ministre s'était engagé à faire connaître à la Chambre les recommandations du comité, je crois que le crédit à l'étude permet de demander ces renseignements, et c'est la première fois que le ministre actuel a l'occasion de nous donner à la Chambre des précisions sur ces recommandations. Si celles-ci sont acceptables, le Parlement sera alors en mesure d'étudier la question afin de faire les recommandations voulues.

M. Brunsten: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Qu'étudions-nous actuellement? Une prévision de dépenses, un crédit supplémentaire ou une vieille question politique qui n'intéresse que mon honorable ami?

M. Robichaud: A propos du rappel au Règlement, monsieur le président. Nous sommes à étudier un crédit de 4.8 millions représentant des versements supplémentaires pour le transport de charbon de la Nouvelle-Écosse vers d'autres régions du Canada. Je ne m'oppose pas à ces versements et je ne l'ai jamais fait, mais, vu le montant considérable en cause, j'estime que le comité a le droit de savoir si le ministère a d'autres projets pour l'industrie houillère. Nous nous rendons compte que le gouvernement verse des sommes élevées sous forme de subventions pour maintenir l'industrie houillère en activité, mais ce n'est qu'une mesure temporaire. Ce n'est pas une mesure qui donne satisfaction à l'industrie ou qui lui permettra de s'établir d'une façon permanente.

A mon sens, nous avons le droit d'apprendre du ministre quels sont les projets du gouvernement. Lorsque j'ai posé, il y a quelque temps, une question à propos de la réunion, à Ottawa, des représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de l'industrie houillère et du gouvernement fédéral, le ministre a déclaré, et je ne relèverai qu'une seule phrase: «Il va sans dire que le gouvernement accordera toute l'attention vou-

lue à ces questions et qu'une décision sera prise le plus tôt possible.»

J'aimerais que le ministre nous dise maintenant si l'on a pris une décision à ce sujet et si cette décision est conforme aux recommandations formulées par le comité interministériel établi dans le dessein de renseigner le gouvernement sur les possibilités de l'industrie de la houille.

L'hon. M. Flynn: Monsieur le président, la question du député de Gloucester porte, je crois, sur deux problèmes distincts. Il parle en même temps de la politique générale concernant la houille et des problèmes que pose la fermeture de la houillère n° 16.

Pour ce qui est de cette dernière question, le député se souviendra que je lui ai dit, l'autre jour, que lorsque le gouvernement prendra une décision au sujet de ce problème spécial, qu'il ne faut pas confondre avec l'ensemble de la situation de l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse, on fera une déclaration en temps et lieu.

D'autre part, le député sait fort bien quelle est actuellement la ligne de conduite générale concernant la houille. Il a souligné que le gouvernement a en mains le rapport de la Commission d'enquête Rand et qu'un comité interministériel a étudié les recommandations de ce rapport. Il comprendra sûrement que je ne suis pas en mesure de dévoiler les recommandations faites par ce comité. Toutefois, je tiens à assurer au député que le gouvernement s'occupe de l'ensemble du problème et qu'il espère pouvoir faire une déclaration sur la politique générale aussitôt que possible. Je dis bien sur la politique générale et non pas sur la houillère n° 16.

M. Woolliams: Monsieur le président, je ne saurais laisser adopter ce crédit sans tout d'abord féliciter le nouveau ministre et, en outre, le remercier au nom des mineurs unis d'Amérique, particulièrement de ceux de la région de Canmore, qui ont obtenu des milliers d'heures de travail depuis 1957, c'est-à-dire depuis que du charbon de cette région du Pas du Nid-de-Corbeau en Alberta s'expédie sur le nouveau marché japonais. Quand le ministre a donné le détail du crédit 643, je l'ai noté, il a mentionné que des ententes avaient été conclues pour l'achat de 500,000 à 700,000 tonnes supplémentaires de charbon.

Tout en m'adressant au ministre, je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance aux membres de l'Office du charbon. Je veux aussi remercier les fonctionnaires de son ministère et ceux du ministère du Commerce, qui ont su procurer tant d'heures de travail à la région de Canmore et à d'autres endroits du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je ne veux pas en dire davantage, de crainte de retarder l'étude des crédits. Toutefois,